

Victoire pour Maxima Acuña, la paysanne qui tenait tête à un grand groupe minier

C'est la fin d'une bataille judiciaire cauchemardesque pour Maxima Acuña de Chaupe et sa famille : la Cour suprême du Pérou a finalement donné raison à la paysanne et activiste environnementale. Cette décision, sans appel, met fin à plusieurs années de procès (ainsi que plusieurs appels d'un côté comme de l'autre) entre la compagnie minière *Yanacocha* et la famille Acuña de Chaupe.



La fin d'un combat de longue haleine

Tout a commencé en août 2011, quand Maxima Acuña a vu s'introduire sur sa petite propriété de la région de Cajamarca (Andes) une armée d'ouvriers, escortés par la police.

Sommée de vider les lieux, elle refuse et revendique son droit à de propriété sur ces terres qu'elle a acquises avec son mari en 1994.

De l'autre côté, on lui assure que les terres ont été achetées en 2001 par la compagnie minière *Yanacocha*, filiale de la multinationale américaine *Newmont*, pour y lancer un pharaonique projet de mine à ciel ouvert (3,9 milliards d'euros, 200 tonnes d'or et 180 000 tonnes de cuivre par an à l'horizon 2017).

Mais Maxima Acuña, de même que ses amis paysans de la région, connaît la chanson : de tels projets miniers n'apportent rien de bon. En plus de détruire les magnifiques plateaux qui s'étendent à 4 000 mètres d'altitude, ils polluent la terre et les eaux par l'utilisation de cyanure et de dynamite, mettant en danger la vie du bétail.

Campée sur ses positions, elle refuse. Débute alors un enfer pour elle et sa famille. Plusieurs fois battue par la police, à la solde de la compagnie minière pour "assurer la sécurité", elle voit sa maison partiellement incendiée, ses récoltes détruites, son chien égorgé et sauvé in extremis. Par-dessus le tout, l'entreprise minière intente en 2013 un procès contre la famille pour "usurpation de terres". Faute de pouvoir produire à cette période un acte de propriété (Maxima Acuña ne sait ni lire, ni écrire, et doit parcourir des dizaines de kilomètres pour se rendre au tribunal local), la famille est condamnée à

quatre ans de prison, accompagnés d'une amende de plus de 1 000€ (autant dire une fortune pour ces modestes paysans).

Par chance, les habitants de la région **sont coutumiers** des excès des entreprises minières, et Maxima trouve de l'aide : avec le concours de l'avocate Mirtha Vasquez (de l'ONG locale *Grufides*), elle fait appel à la décision et produit un acte de propriété. Malgré la pression constante de Yanacocha, elle affirme sa volonté de rester sur ses terres. D'autres militants écologistes s'emparent de la cause, car le projet comprend l'assèchement de quatre lagunes, cruciales pour l'irrigation des fermes avoisinantes. Dans des heurts avec le gouvernement, cinq manifestants *anti-Conga* trouvent la mort en 2012. **Le projet est suspendu.**

La lutte pourtant continue pour Maxima Acuña, dont les soutiens se multiplient à travers le monde. En 2014, le tribunal se prononce enfin en sa faveur, et les charges contre sa famille sont abandonnées. Pour couronner le tout, Maxima reçoit en 2016 **le prix Goldman pour l'environnement**, une prestigieuse récompense décernée aux militants environnementaux. Encore harcelée, sa maison entourée de barbelés, elle continue son combat avec optimisme, devenant un symbole international.

La décision de la Cour suprême représente aujourd'hui un pas de plus vers la fin de son calvaire.

Le Pérou à la merci des grandes entreprises minières

L'histoire de Maxima Acuña fait la lumière sur la situation des paysans comme elle face aux entreprises qui s'emparent de leurs terres, avec l'aide à peine dissimulée de l'Etat. Selon l'ONG *Global Witness*, **61 activistes ont trouvé la mort** au Pérou depuis 10 ans. Dans 80% des cas, ces activistes protestaient contre des projets miniers ; ce chiffre place le Pérou à la cinquième place des pays les plus dangereux pour les militants environnementaux :



"Les miniers prennent l'or de Cajamarca mais cet or est couvert de sang ; ici, des larmes sont versées par les pauvres, et les gens sont tués parce qu'ils défendent l'eau et la terre. Les miniers n'en assument pas la responsabilité", plaide Acuña.

"L'Etat devrait retrouver son rôle de régulateur et de garant des droits", déclarait-elle au Monde.

Une accusation dont s'était défendu le président du Pérou d'alors, Ollanta Humala, assurant que le rôle de l'Etat était de "protéger les intérêts nationaux" en faisant régner le "principe d'autorité".

Que fait l'Etat ?

Il est au cœur du problème. Au lieu de défendre la population, il est plus souvent perçu comme l'allié des compagnies minières.

Par exemple, sur un autre site controversé, celui d'*Espinar*, il avait réagi en militarisant la zone et en multipliant les arrestations contre les protestataires.

L'anthropologue Javier Torres avait alors (en 2012), plaidé pour un changement :

"l'Etat devrait retrouver son rôle de régulateur et de garant des droits", déclarait-t-il au Monde.

Une accusation dont s'était défendu le président du Pérou d'alors, Ollanta Humala, assurant que le rôle de l'Etat était de *"protéger les intérêts nationaux"* en faisant régner le *"principe d'autorité"*.

Il faut ainsi compter sur les ONG pour être la voix des victimes, et mettre en lumière ces situations. En tête de file, *Amnesty International* a fait de la responsabilité des grandes entreprises un de ses combats principaux. *Sur son site*, l'ONG demande aux Etats de mettre en place des lois facilitant le combat des particuliers contre les entreprises ; elle demande aussi une meilleure information des habitants quand ils sont concernés par des grands projets, ainsi que des engagements concrets de la part des multinationales pour la traçabilité de leurs ressources et la légalité de leurs actions.